

Devenez référent local TeMeUm pour Mayotte

TeMeUm QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le programme « Terres et mers ultra-marines » (TeMeUm) a pour objectif de répondre aux besoins des gestionnaires d'espaces naturels d'outre-mer pour renforcer leurs capacités d'intervention.

Ce programme porte sur la période 2009-2017.

Il est soutenu financièrement par le ministère en charge de l'Ecologie, et par les principaux gestionnaires d'espaces naturels et de la biodiversité¹. La dotation annuelle habituelle est d'environ 200 000 €.

Sa mise en œuvre se fait au travers de quatre axes de travail :

- 1) le renforcement des compétences
- 2) l'appui à la recherche de financements
- 3) l'intégration territoriale et la valorisation socio-économique
- 4) la coopération

Concrètement il s'agit de projets de formation, d'évènements, d'outils et d'appuis techniques.

TeMeUm concerne tous les acteurs impliqués dans la gestion des espaces naturels de : Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Martin, Saint Barthélémy, Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle Calédonie et des Terres Australes et Antarctiques Françaises.

QUELLE EST LA MISSION DU REFERENT LOCAL ?

Sa mission est de travailler en lien avec la coordinatrice de TeMeUm pour soutenir la mise en œuvre locale du programme. Ses activités se déclinent en :

1. Connaître son réseau professionnel
2. Diffuser l'information dans le réseau
3. Créer, maintenir et développer la mobilisation de son réseau
4. Mettre en place des projets en mobilisant les personnes ressources de son réseau
5. Gérer les étapes administratives

¹ **Liste du comité de pilotage:** RNF, WWF, comité français de l'UICN, FNH, Aten, LPO, ONF, Conservatoire du littoral, PNF, FPNRF, ONCFS, AAMP, FCEN, Rivages de France, FCBN, MOM et MEDDE.

TeMeUm référents locaux- Appel à candidature décembre 2014

Le référent local travaille sous l'autorité hiérarchique de sa structure et sous la responsabilité organisationnelle de la coordinatrice. Il est autonome dans le cadre de ses activités (cf. détails annexe p. 3).

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DEVENIR REFERENT LOCAL ?

Le référent local est une personne physique, employée par une structure membre de TeMeUm, ayant une légitimité locale et/ou régionale, présente sur la durée (2 ans minimum). Cette personne doit avoir des compétences d'animation ainsi qu'un savoir-faire administratif et financier. Une expérience de la gestion d'espaces naturels et d'animation de réseaux est souhaitée.

La structure employeur du référent local est rémunérée, à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 31 Décembre 2015, à raison de 1,5 jours par mois et à hauteur de 350 € TTC/jour. La convention est renouvelable annuellement de façon tacite.

QUELS SONT LE CALENDRIER ET LES MODALITES POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE?

La candidature (CV et lettre de motivation) doit être retournée **au plus tard le 05 janvier 2015 à 16h (heure de métropole) sous forme d'un courrier signé de la personne intéressée et de l'employeur, à**

Laure Vincent- Coordinatrice de TeMeUm

Aten, 2 place Viala 34060 Montpellier Cedex 2

La candidature signée (CV et LM) peut être scannée et transmise par e-mail, à cette adresse :

laure.vincent@aten.espaces-naturels.fr

Le comité de pilotage sélectionnera les candidats dans les 15 jours suivants. Une convention sera ensuite signée entre l'Aten et la structure employeur concernée.

[Pour plus d'information sur TeMeUm rendez-vous sur : http://temeum.espaces-naturels.fr/](http://temeum.espaces-naturels.fr/)

Annexe- Référent local

Les tâches confiées à un référent local sont rappelées ci-dessous. Celles figurant en gras constituent les tâches à réaliser à minima.

1. Connaître son réseau professionnel

- Constituer et nourrir le répertoire du réseau
- Se documenter sur les membres, leurs missions, champs d'intervention, fonctions, compétences.
- Avoir une connaissance globale des institutions et partenaires sur le territoire
- Connaître le contexte socio-économique et environnemental

2. Diffuser l'information dans le réseau

- Relayer l'information de **TEMEUM** (bulletin d'information, appel à projet, lettre juridique)
- Diffuser la Plaquette et le Calendrier 2014
- Transmettre des informations vers la coordinatrice
- Donner les éléments de contexte sur les projets qui sont présentés sans accompagnement ou directement d'un acteur du réseau vers la coordination (appel à projet).

3. Créer, maintenir et développer la mobilisation de son réseau

- Recenser les questions et les problématiques des membres du réseau
- Assurer un rôle de conseil aux membres du réseau
- Solliciter le réseau en retour pour conseils, recommandations...
- Favoriser : les échanges de bons procédés, l'entraide, la mutualisation des moyens, les « coups de main »
- Proposer des moments avec les partenaires autour de la convivialité et tourner sur l'ensemble du territoire.
- Organiser des rencontres formelles thématiques pour partage information, savoir-faire avec communication
- Rencontrer physiquement les membres du réseau autant que faire se peut (présentation de la plaquette).
- **Capitaliser et communiquer (référent et coordinatrice)**

4. Mettre en place des projets en mobilisant les personnes ressources de son réseau.

- Aider à l'organisation et appui logistique des projets **TEMEUM** sur le territoire
- Accompagner les gestionnaires pour le montage de projets **TEMEUM** (appels à projet)
- Monter des projets, des formations, des actions en co-construction entre la tête de réseau et le référent

5. Gérer les étapes administratives

- Dresser les bilans techniques et financiers et les prévisionnels.
- Assurer le montage administratif et financier des projets.